



HAL
open science

Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de " régimes d'action " dans l'analyse du discours des "jeunes de banlieue"

Jérôme Boissonade

► To cite this version:

Jérôme Boissonade. Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de " régimes d'action " dans l'analyse du discours des "jeunes de banlieue". Pensée Plurielle - Parole, pratiques et réflexions du social , 2009, 1, pp.37-50. hal-00840667

HAL Id: hal-00840667

<https://hal.science/hal-00840667>

Submitted on 4 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale

Le concept de « régimes d'action » dans l'analyse du discours des « jeunes de banlieue »

JÉRÔME BOISSONADE ¹

Résumé : Ce que peut dire la sociologie pragmatiste à la transaction sociale : de l'approche morale au concept de « régimes d'action ». Le conflit est l'enjeu central de la transaction sociale. Le terme de coopération conflictuelle qui caractérise son approche comporte selon nous certaines limites, liées notamment à la diversité des situations qu'il est censé traiter ou à la notion de compromis. Le concept de régime d'action emprunté à la sociologie pragmatiste, peut nous permettre nous semble-t-il de les dépasser. C'est ce que nous tentons de montrer ici de deux manières. Premièrement, par la mise en parallèle des différentes notions utilisées par les deux courants de recherche et plus particulièrement en confrontant les logiques d'action de la sociologie transactionnelle et les régimes d'action de la sociologie pragmatiste. Deuxièmement, par l'exploration de ce dernier concept à partir d'un terrain réputé pour sa conflictualité : les rassemblements de jeunes. Une manière aussi de comprendre la nature de leur potentiel critique.

Mots clés : transaction sociale, pragmatisme, conflit, jeunes, action.

« Lorsque tu es gentil, ils croient que c'est de la faiblesse ². »

La transaction sociale se centre sur la régulation des conflits, notamment grâce à la notion de « coopération conflictuelle » (Blanc, Mormont, Rémy et Storrie, 1994 : 15) ³. Cependant, cet oxymore peut-il nous permettre de travailler

¹ Maître de conférences à l'Université du Littoral (ULCO), Institut des Mers du Nord – IPRAUS.

² Jeune venant de sortir de six mois de prison pour en avoir poignardé un autre au cours d'une rixe.

³ L'économiste Christian Schmidt utilise au même moment le terme de « coordination conflictuelle » (Schmidt, 1993).

des situations aussi diverses que l'échange, la négociation, le rapport de forces ou l'imposition ? Dans quelle mesure nous donne-t-elle des outils capables de réinterroger la notion de *compromis* ? La sociologie pragmatiste⁴, parfois appelée sociologie des épreuves, peut permettre de dépasser, nous semble-t-il, certaines limites propres à cette notion, grâce notamment au concept de « régime d'action », orienté *in fine*, non pas vers une suspension de l'action (le compromis), mais attaché d'abord à sa dynamique (l'engagement).

Pour que des enseignements éventuels puissent être tirés de ce parallèle entre certains aspects de l'approche transactionnelle et de la sociologie pragmatiste, nous nous attacherons d'abord à mettre en regard différents termes maniés par ces deux courants de recherche.

Nous interrogerons ensuite deux notions qui nous paraissent essentielles pour avancer dans cette comparaison, celles de *logiques d'action* et de *régimes d'action*.

Dans la dernière partie, le concept de régime d'action sera mis à l'épreuve des rassemblements de jeunes pour montrer dans quelle mesure il peut permettre de saisir ce qui participe à rendre spécifiques les relations qui traversent ces rassemblements. La qualification de ces relations en termes de transaction ou d'épreuve n'entraîne pas les mêmes conséquences descriptives et analytiques. L'approche par les régimes d'action permet en effet de catégoriser les types d'épreuve, d'engagement et les passages d'un type d'engagement à l'autre.

Nous verrons qu'envisager ainsi la nature des tensions qui traversent les rassemblements, c'est aussi prendre au sérieux leur dimension transformatrice.

1. Entre situation et transaction

Alors que la notion de transaction apparaît dès la fin des années 1970 (Rémy, Voyé et Servais, 1978), le « tournant pragmatiste » émerge presque quinze ans plus tard (Boltanski et Thévenot, 1991). Une mise en parallèle des différentes notions maniées par ces deux courants comporte certains risques, propres à toute entreprise de ce genre. Elle donne néanmoins quelques indices quant à leurs appuis théoriques respectifs.

Commenter ce tableau terme à terme dépasserait le cadre de cet article, néanmoins quelques constats peuvent d'ores et déjà être faits. Les sociologies transactionnelles et pragmatistes font preuve d'une même volonté : lier les échelles micro et macro. Les deux remettent en cause essentiellement le caractère surplombant des grands courants sociologiques, jugés inaptes à prendre en compte le rôle des instances, des normes et des discours « intermédiaires ». Paradoxe, cette même volonté a eu des effets inverses. Alors que la sociologie transactionnelle prenait ses distances avec le structuralisme en se rapprochant de la sociologie critique bourdieusienne, la sociologie pragmatiste a tout fait pour s'éloigner de cette dernière influence. Simmel représente la référence théorique majeure de l'approche transactionnelle, mais sur le fond

⁴ Ce courant porté par W. James et J. Dewey s'attache à prendre en compte « les façons dont les personnes s'engagent dans l'action, leurs justifications et le sens qu'elles donnent à leurs actes » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 36).

la sociologie critique représente un des seuls fils rouges qui permettent de tenir ensemble l'ensemble des références convoquées. Un des seuls points d'appui qui permettent de leur donner un sens commun et de les mettre dans une même perspective de transformation de la société, but revendiqué de la transaction sociale.

Transaction	Pragmatisme
Marché	Morale
Synchrétisme	Pragmatisme
Pratiques	Situations
Positions	Êtres
Coopération conflictuelle	Épreuve
Transaction	Justification
Légitimité	Cités
Systèmes	Mondes
Référentiel commun	Principe d'équivalence
Conscience	Compétences
Logiques d'action	Régimes d'action
Modèle culturel	Grammaire
Mouvement social	Critique
Institutionnalisation	Catégorisation
Innovation	Déplacement
Contre-système	Nouvelle cité

Ce chemin inverse poursuivi par les deux courants sociologiques ne s'est pas limité à leur filiation théorique. Il s'est aussi traduit dans la démarche adoptée. Pendant que la mouvance transactionnelle se nourrissait des différents apports de la sociologie contemporaine dans une volonté synchrétique reconnue, la sociologie pragmatiste s'appliquait à fonder une grammaire propre, une armature conceptuelle à même de réinterroger des situations et des processus déjà visités, par la sociologie critique notamment.

Enfin, les deux approches n'ont pas exactement le même objet. Pour la sociologie de la transaction, les individus sont confrontés à des effets « structuraux » (culturels) et « structurels » (sociaux) qui se nouent et se dénouent lors de pratiques concrètes qui mêlent conscience, intention et contradictions objectives. La nature du compromis pratique est donc révélatrice de l'état des choses. C'est cette praxis, révélant les positions inégalitaires des uns et des autres, qui conduit chacun à transiger, et donc à produire et renouveler des pratiques, susceptibles alors de transformer les positions initiales. La transaction de fait qui s'impose à tous (à moins d'une échappée dans la violence aveugle) produit à la fois du commun, de la coopération et du conflit. Un conflit plus ou moins vif selon l'éloignement des positions. « Le paradoxe de la transaction sociale provient de cette double polarité : concilier des valeurs non négociables et opposées en cherchant un compromis » (Gauthier, 2003 : 3). D'où la notion de « coopération conflictuelle », qui permet de considérer dans un même mouvement, les deux moments du pont et de la porte énoncés par Simmel (2007 : 45-59).

La sociologie pragmatiste, quant à elle, considère des individus fragiles, peu susceptibles *a priori* d'être à même d'imposer des valeurs. « L'acteur n'est pas un stratège, mais un être dépendant jouant de ses dépendances » (Goffman, 1973 : 74). Ici, ce sont moins les contextes structurels ou les velléités des acteurs qui sont déterminants, que les situations microsociologiques dans lesquelles ils sont plongés⁵. Des situations qui représentent de véritables épreuves que chacun va tenter de surmonter. Ce sont des épreuves parce que les cadres qui nous permettent de savoir où l'on met les pieds sont parfois ténus. Les positions des uns et des autres, mais aussi et surtout la manière différenciée dont ils se sont appropriés ces positions rendent les situations instables. « Le cœur du parcours pragmatiste [consiste à] creuser la chose dans sa diversité infinie pour parvenir à l'accord dans le jugement ; repousser à l'infini cet accord et n'accorder au sujet que cette force, qui n'est pas la sienne, de viser un monde en train de se faire et une connaissance qui émerge ». (Joseph, 2007 : 462). D'où une tentative incessante de clarification des références de chacun. C'est ce travail d'enquête qui nous aide à « prendre place ». Il s'agit alors de saisir les registres de justification en cours et de déterminer notre propre mode d'action, susceptible d'être pertinent moralement et en pratique, face aux contradictions entre les différents registres convoqués dans la situation. L'approche pragmatiste est centrée sur ces *régimes d'action*, car ce concept permet de lier la dimension interactionnelle d'un monde en train de se faire et la perspective morale d'engagements publics.

2. Quelles limites à la notion de compromis ?

Simmel montre comment le conflit est dans le même temps une forme de dissociation et d'association qui produit de la socialisation (Simmel, 1995). Les intérêts et les objectifs des uns et des autres s'affrontent dans un processus qui doit permettre aux parties qui s'opposent d'arriver à un compromis. À ce titre, « la négociation n'est que la traduction de l'expression du conflit (Schelling, 1970) et pas une médiation ou une solution d'élimination d'un mal absolu » (Jeanneaux, 2006 : 23). Avec le compromis, nous sommes bien dans la suspension du conflit et non dans sa résolution. Un « compromis pratique [...] n'empêche pas les désaccords sur les autres points et/ou sur les valeurs » (Gauthier, 2003 : 2). Cependant, selon que ce soit la cause de l'échange ou sa fin qui soit considérée comme étant déterminante, la sociologie transactionnelle valorise la dimension conflictuelle ou au contraire consensuelle de cet échange (Enclos, 1994 : 68). Deux difficultés liées à cette notion de compromis restent néanmoins à surmonter.

La première repose sur le fait qu'elle nécessite la présupposition d'un bien commun⁶ qui en fait n'existe pas (Boltanski et Thévenot, 1991 : 408). Les acteurs doivent donc maintenir le flou sur la nature de ce bien commun, qui de fait reste local. Mais dans ce cas, on peut imaginer qu'un accord établi à partir

⁵ Pour I. Joseph, la microsociologie « approfondit et surdétermine le jeu des structures, [...] elle élargit le souci du chercheur. [...] Dès lors qu'[elle] se donne cet objet qu'est un public, [elle] peut prétendre parasiter tous les champs et tous les domaines » (Joseph, 2003).

⁶ « La place du projet, la construction d'un à-venir sont l'enjeu qui motive la transaction » (Blanc, 2007).

d'un bien commun local peu ou pas discuté ne transforme qu'à la marge les normes culturelles et structurelles dominantes, ceci alors même que la transaction sociale fait du compromis un analyseur essentiel des transformations de la société.

La deuxième difficulté liée au terme de compromis vient du fait que cette notion clôt au moins provisoirement des transactions au « caractère instable, provisoire et *re-négociable* » (Ledrut, 1977, dans Gibout, 2007). Un « compromis pratique [...] sans compromission », résultat d'un processus qui associe à la fois « de l'échange et de la négociation, du rapport de force et de l'imposition » (Gibout, 2007). La filiation théorique économique de la transaction sociale ⁷ n'est certainement pas pour rien dans cette conception des relations sociales dans laquelle le compromis (le contrat) est le moyen permettant de prendre les intérêts de chacun « tous simultanément en compte [...] ce qui suppose que les contradictions ne sont jamais antagoniques » (Enclos, 1994 : 69).

Le pragmatisme a interrogé ces deux limites du compromis qui érige un bien commun local et doit faire face à la diversité des situations et des intérêts de chacun. Tout d'abord, avec la notion d'« investissement de forme » et ensuite en élaborant une typologie d'accords dans laquelle le compromis ne représente qu'une des résolutions possibles. Avec le concept d'*investissement de forme*, Laurent Thévenot rejoint le travail de Simmel sur la stabilité des formes sociales. Il s'intéresse au coût que représente « l'établissement [...] d'une relation stable pour une certaine durée » (Thevenot, 1986, dans Corcuff, 1995 : 89). Mettre en forme une relation et la stabiliser au moyen de procédures, de règles, et au moins d'une ébauche d'institutionnalisation, donne à cette relation un caractère d'objectivité qui rend possible la reconnaissance mutuelle d'un bien commun. Mais ce travail de mise en forme a un coût, en terme d'investissement en temps, en relations, en disponibilité et en travail de *traduction* (Callon, 1986 : 204). Comprendre ce qu'implique la nécessité d'un investissement de forme, c'est prendre au sérieux « l'insociable sociabilité » kantienne, avant même que cette association/dissociation se traduise ou non par un compromis et donc un bien commun local.

Un deuxième moyen utilisé par la sociologie pragmatiste est susceptible d'interroger la perspective transactionnelle instituant le compromis comme aboutissement du conflit. Il repose sur une typologie d'accords qui ne se limite pas au compromis. Ce dernier terme s'inscrit en effet aux côtés de deux autres figures de suspension de la séquence d'interaction : l'*arrangement* et la *relativisation*. Le compromis nécessite de composer avec l'autre autour d'un bien commun local pour suspendre le conflit, sans pour autant avoir recours à un bien commun partageable par tous. En revanche, l'*arrangement* est un accord contingent qui ne nécessite le recours ni à un bien commun ni à une justification. Enfin, la *relativisation* n'a qu'un but, fuir l'épreuve en déniait l'intérêt de celle-ci. L'*arrangement* et la *relativisation* s'inscrivent dans un « modèle de la circulation » (I. Joseph), alors que le compromis se rapproche du « modèle de la justification ». Ces trois figures d'interruption du conflit, soit par une action sur l'élaboration d'un bien commun local (*compromis*), soit par son évitement

⁷ Influence que l'on retrouve aussi dans la sociologie pragmatiste, mais tempérée par une dimension morale qui est devenue surdéterminante.

dans l'*arrangement* ou la fuite (*relativisation*), s'inscrivent aux côtés de deux autres figures, de relance celles-là, que sont la *catégorisation* et le *déplacement*. La première reprend la notion d'investissement de forme qui consiste à mettre en forme la situation au travers d'actions instituant mêlant justice, droit et légitimité. Le *déplacement* consiste au contraire à contourner une situation instituée en usant et abusant de positions, stratégies et réseaux non reconnus dans le cadre institutionnalisé pour imposer un rapport de forces favorable. C'est la combinaison de ces quatre figures (*compromis, arrangement, catégorisation, déplacement*) qui permet à la sociologie pragmatiste de travailler les situations, non pas d'abord à travers leur cause (raisons du conflit) ou leur fin (consensus possible), mais aussi et surtout dans la construction de leur mouvement.

Les traitements respectifs de la question de l'avortement sont assez significatifs des différences d'approche entre les deux courants. Pour la transaction sociale, il s'agit avant tout de lever la culpabilité individuelle et collective qui pèse sur les épaules des femmes et des défenseurs de l'IVG par une tentative d'objectivation de cette culpabilisation et du mouvement social susceptible de le renverser. Les auteurs s'attachent donc à mettre en évidence l'existence de « mouvements collectifs, relativement peu contrôlés tant dans leur origine que dans leur orientation [...] [mais capables de constituer] un contre-système venant désorganiser la hiérarchie d'objectifs du système jusque-là dominant » (Rémy, Voyé et Servais, 1978 : 32-34).

Dans son travail sur l'avortement, Luc Boltanski (2004) prend au sérieux l'intimité de ce sentiment de culpabilité vis-à-vis de l'IVG. Selon lui, le dévoilement des objectifs du « système dominant » ne peut suffire à retourner ce processus de culpabilisation. La question fondamentale est la suivante : « Peut-on faire de l'avortement un bien ou au moins une action neutre par rapport à la distinction du bien et du mal ? » (Boltanski, 2005 : 90). Sa réponse est nette : l'avortement est un *moindre mal*. Il n'est pas justifiable comme un bien, mais ne peut laisser place qu'à des excuses pour circonstances atténuantes. Du coup, les institutions, qu'il s'agisse de l'État, de Dieu ou de la parenté, jouent un rôle essentiel parce qu'elles permettent de répartir les responsabilités. La mère se voit certes dépossédée « de l'autorité qui lui serait nécessaire pour exercer, en pleine lumière, son pouvoir de confirmation. Mais, d'un autre point de vue, on peut considérer aussi que, par ces dispositifs, la mère se trouve soulagée du fardeau d'avoir à mettre en œuvre, à titre propre, son pouvoir de sélection » (Boltanski, 2004 : 94).

On voit bien ici le changement de posture entre la sociologie transactionnelle et la sociologie pragmatiste. Pour la première, il s'agit de dévoiler pour mobiliser, en ne limitant pas ce dévoilement aux structures sociales⁸. Pour la seconde, il s'agit de comprendre pour agir, en donnant au sensible toute sa dimension politique.

⁸ D'où nombre d'oppositions mettant en vis-à-vis ce qui est voilé et ce qui ne l'est pas : conscient/inconscient (Rémy, Voyé et Servais, 1978 : 88), latent/manifeste (Blanc, Mormont, Rémy et Storrie, 1994 : 298), implicite/explicite (Rémy, 2004 : 84, 90)...

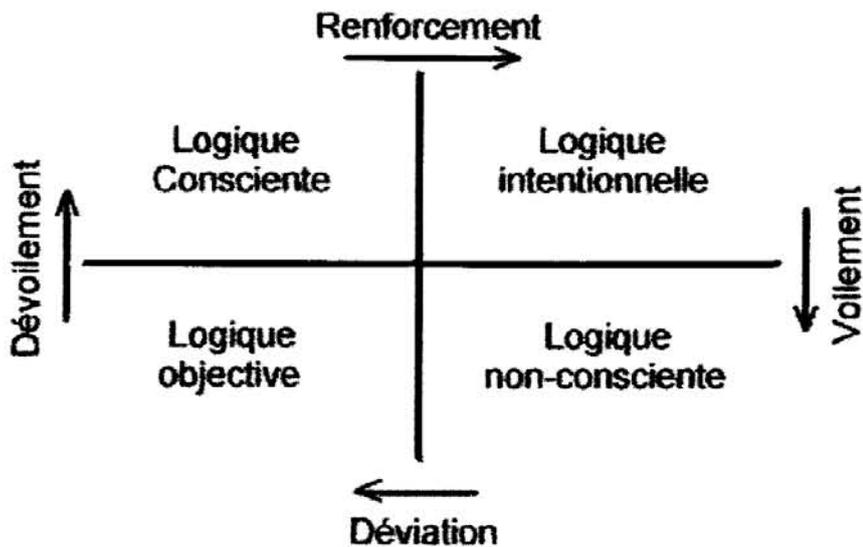
3. Entre logiques et régimes d'action

Le pragmatisme montre donc des êtres fragiles confrontés à des épreuves toujours susceptibles de les blesser. Certes, le plus souvent, les situations sont bien normées et prêtent peu à la confusion des registres. Cependant, agir c'est déjà mettre à l'épreuve la légitimité du cadre conventionnel ou qui a cette prétention. Dans d'autres situations, les écarts entre les différents registres utilisés par les uns et les autres pour justifier de leur action (ou ne pas le faire), produisent des cadres contradictoires qui sont autant de raisons de créer du conflit. Là encore, agir c'est éprouver à la fois un éventuel accord et les critiques susceptibles de le remettre en cause. En éprouvant l'accord et sa critique, l'épreuve devient donc le moment où se combinent exigences de justice et rapports de forces. L. Boltanski et L. Thévenot ont essentiellement étudié les situations lors desquelles les personnes doivent *monter en généralité* pour répondre à ces exigences de justice. Généraliser, c'est échafauder un horizon partageable et faire l'hypothèse que notre propre manière d'agir sera à même de s'articuler avec la situation, celles qui l'ont précédée et celles qui vont suivre, ainsi qu'avec les autres régimes d'action en cours.

Pourquoi s'intéresser aux régimes d'action plus qu'aux cités ? Les cités sont les principes de légitimité qui permettent de justifier une action. Celles-ci n'interviennent donc que dans un cadre moral dominant certes, celui de la justification, mais ne qualifiant qu'une partie des relations ayant cours dans les différentes situations que nous rencontrons, peu adapté en cas de conflit ouvert. Parfois nous aimons ou haïssons sans discernement (régimes d'*agapè* et de *violence*). À d'autres moments, nous nous ajustons à la situation sans qu'il soit besoin de s'en expliquer de quelque manière que ce soit (régime de *justesse*). Autant de situations qui ne relèvent pas des cités propres à la justification énoncées par les deux auteurs. D'une part, l'éventail des situations pris en compte par les régimes d'action est donc plus vaste que celui couvert par les cités, puisque ces dernières ne concernent que le régime de justice. D'autre part, la mise en évidence de ces régimes d'action nous permet de travailler les passages de l'un à l'autre, ce qui va s'avérer déterminant dans la compréhension des dynamiques des situations et du sens que l'on peut leur donner.

La sociologie de la transaction a aussi tenté de décrypter les processus par lesquels les pratiques transforment les situations. La démarche adoptée met l'accent sur le niveau de conscience que l'acteur a de lui-même et de la place de son action dans le monde qui l'entoure (*conscience/non-conscience*). Le deuxième élément à prendre en compte relève de la logique d'action qu'il poursuit (*logique intentionnelle*) ou des effets que celle-ci peut avoir, indépendamment de la conscience qu'il peut en avoir (*logique objective*). Selon que les dynamiques s'orientent vers tel ou tel pôle, les pratiques effectives seront novatrices ou ne feront que reproduire l'état existant.

Une des originalités de cette approche est que l'équation libérale d'un être idéal associant les bienfaits de la *conscience* et de la *logique intentionnelle* est perturbée à un extrême par un renforcement excessif de cette figure qui conduit à l'aveuglement autoritaire et à l'autre extrême, par une déviation excessive de cette figure, qui conduit pourtant à la (fausse) naïveté du candide mettant à nu l'état des choses.



Les logiques d'actions en transaction sociale

Schéma librement inspiré de Rémy, Voyé et Servais (1978 : 364-365)

Si l'on compare cette démarche à celle adoptée par le courant pragmatiste, on constate que ce dernier met l'accent non pas sur l'état de conscience des acteurs, mais sur la forme de coordination qui les anime au cours de l'épreuve. Chaque régime d'action est déterminé à la fois par la forme de l'accord entre les personnes et le niveau de référence à un bien commun partageable, au-delà des acteurs en présence. Selon que les dynamiques basculent d'un régime à l'autre, de l'accord au désaccord, par catégorisation ou déplacement, les épreuves seront légitimes ou se résumeront à des rapports de force.

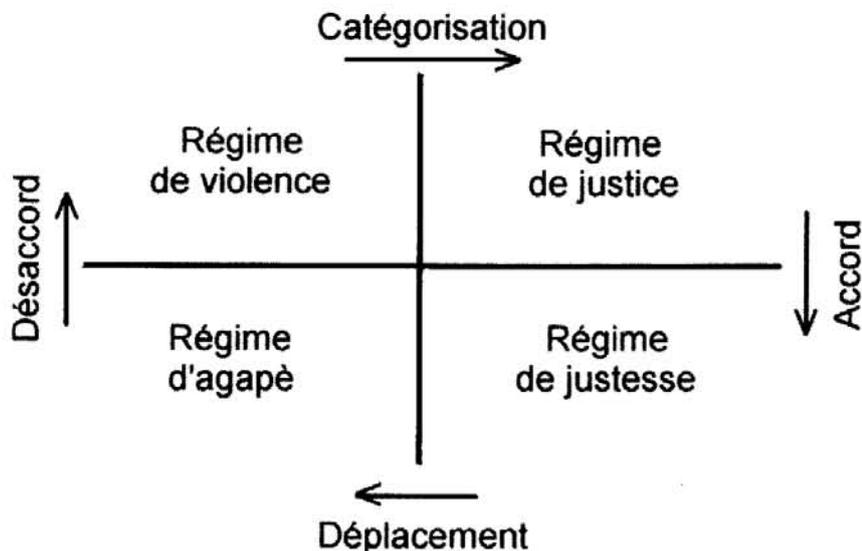


Schéma librement inspiré de Nachi (2006 : 82)

Cette approche ne fait pas reposer le sens de l'action sur l'acteur et sa conscience, mais sur la situation d'épreuve elle-même, avec une pluralité d'êtres susceptibles d'intervenir dans l'évolution de cette situation (des acteurs, des espaces, des objets, des dispositifs...). Du coup, les situations sont des nœuds lors desquels les enjeux prennent forme. Les acteurs en présence (et le

chercheur avec eux) articulent les échelles micro et macro à travers l'ensemble des êtres qui sont convoqués par la situation.

Dans quelle mesure, cette approche peut-elle nous aider à comprendre les situations de conflit quotidiennes qui traversent les rassemblements de jeunes, ou majeures comme les émeutes urbaines d'octobre-novembre 2005 ?

4. Mise à l'épreuve

Stigmatisation, trafics, rapports de force, violences récurrentes... Le quotidien des rassemblements de jeunes ne se résume pas à cette caricature⁹. Néanmoins, les tensions qui les traversent montrent l'enjeu qu'ils représentent. Ces tensions provoquent en effet une fragilisation des relations sociales et une instabilité des régimes d'action, mais elles aiguïsent aussi une capacité critique dont les émeutes urbaines, les textes de rap ou les discussions quotidiennes, laissent transparaître le travail réflexif.

Mohamed habitait dans le quartier. Parents séparés, il loge maintenant officiellement chez sa mère à X..., mais squatte en fait plusieurs lieux : chez sa tante dans le quartier et chez une autre personne de la famille. « Il ne sait pas vraiment où il habite et la seule chose dont il me parle c'est d'un autre qui est à la rue. La justice c'est important pour eux, il faut réparer cette injustice » (éducateur de rue).

La justice est un élément central autour duquel s'articulent différentes prises de position et d'espaces. Par le verbe et par les corps, les rassemblements de jeunes s'inscrivent en effet dans des espaces non prévus pour les recevoir. Alors que les activités qui ponctuent notre vie quotidienne, bénéficient en général pour cela de lieux adéquats, allant du public au privé, ces mêmes activités se réalisent ici sans les filtres physiques permettant de réduire une transparence « tyrannique » (Sennett, 1995), exposant à tous « cuisines et dépendances ». Les rassemblements de jeunes doivent donc établir le statut de chaque situation par la forme de leurs relations. Du coup, alors que nous nous limitons en public le plus souvent à un régime de justice, en réservant si possible les autres régimes à la sphère privée, ici, les rassemblements de jeunes sont contraints d'exploiter en public l'ensemble des régimes d'action. Nous allons voir que plus que le compromis ou l'arrangement, c'est une dimension particulière des catégorisations et des déplacements qui donne la dynamique de ces rassemblements.

Dans les rassemblements, tout se prête depuis les objets quotidiens (cassettes et jeux vidéo, couteau, vélo, joint, baskets, etc.) en passant par ceux acquis illégalement (ordinateurs et téléphones portables, cartes Itinériss, etc.), jusqu'aux bénéfiques que l'on en a tiré et qui sont souvent « dépensés » dans un premier élan, à fond perdu (Bataille, 1949). Ici, la situation n'est pas encadrée par des règles explicites comme au collège ou au sein d'une entreprise. L'ajustement prêt (don) / retour de prêt (retour de don) en devient un des substituts. Au-delà de cet échange quotidien, le compromis est l'autre tentative qui permet aux uns et aux autres de rendre compatibles arrangement et justification :

⁹ Cet article s'appuie sur un travail d'observation directe et participante de plusieurs années en banlieue parisienne.

Un policier trouve un couteau sur un des jeunes. Karim intervient et à force de négociation, le policier demande au jeune de jeter son couteau dans la bouche d'égout pour « passer l'éponge ».

Ici, le compromis révèle deux choses. D'une part, pour que ces actions visant un compromis puissent se réaliser, elles doivent mettre en jeu au minimum quelques repères communs, afin d'assurer une certaine lisibilité des pratiques de publicisation (des jeunes et des policiers dans cet exemple), des espaces d'action (le rassemblement, les réseaux, etc.) et des instruments mis en œuvre (légaux ou non). En l'absence de cette lisibilité et d'*investissements de forme* partagés en référence à la règle et non au contenu, les relations deviennent problématiques.

D'autre part, la notion de compromis montre l'importance du public concerné. La scène du couteau est considérée comme un compromis par les partenaires, mais peut être jugée comme étant un arrangement inadmissible par un habitant qui voit la scène depuis sa fenêtre. Le jugement par les différents publics ne porte donc pas sur l'aspect moral d'actes évalués comme étant bons ou mauvais dans l'absolu. L'acte incriminé est d'abord justifié ou non, dans la situation :

« Ton frère, il a pété un câble. Il se jetait avec Sofiane. Tu sais pourquoi ? Ton frère lui avait fait [il mime le geste du "grand sourire", menaçant le destinataire d'être égorgé]. Pour un vélo volé, attends... [soulignant par là, la disproportion entre la faute et la menace] » (Farid).

La position d'un public dépend en effet de sa capacité à s'inscrire dans l'interaction en se mettant à la place des acteurs. Le concernement du public fait appel, dans un premier temps, à sa capacité de rapprochement vis-à-vis des protagonistes. C'est semble-t-il dans un second temps que le jugement porte sur le bien commun et sur le *soi*. Cette approche en termes de compromis peine cependant à expliquer d'autres situations courantes :

Un ancien professeur d'EPS (60 ans environ) passe au gymnase. Le professeur évoque son hygiène de vie (il fait trois tours du lac tous les jours). Il tient son chien puissant avec le sourire, les muscles saillent. Les jeunes valorisent sa probité virile (justice, force, endurance...) : « Il a eu tous les jeunes comme élèves. Avec lui, c'était la discipline » (Méroane). La familiarité laisse place à l'admiration.

Ce déplacement d'un régime de *justesse* à un régime d'*agapè* coexiste avec un travail de *catégorisation* quotidien pour passer d'un régime de *violence* à un régime de *justice* :

Éric appelle Sammy qui passe de l'autre côté du boulevard. Ce dernier l'a entendu mais ne se rapproche pas. Le premier insiste, l'autre fait alors la moitié du chemin et s'arrête sur le terre-plein central du boulevard. En fait, Sammy lui doit 30 euros et a peur des représailles. Éric : « 6 parce que tu t'es foutu de ma gueule ». Sammy se plaint du fait qu'Éric est le seul à déterminer la sentence. Alors ce dernier reprend, toujours à distance et à haute voix, l'énumération des 6 coups promis et la cause de chacun. Cet échange se termine par une course poursuite sans vainqueur ni vaincu.

Les *catégorisations* et *déplacements* évoqués ici ¹⁰ sont des basculements « simples », c'est-à-dire restant soit dans l'accord, soit dans le désaccord.

¹⁰ Tous ne le seront pas ici par manque de place.

Cependant, loin d'une anomie dans laquelle la loi du plus fort remplacerait les règles de la République, on assiste ici à deux dynamiques concrètes inverses (catégorisation et déplacement) qui se construisent l'une par rapport à l'autre.

Certains *déplacements* et *catégorisations* comportent aussi un basculement de l'*accord* vers le *désaccord* ou inversement. Nous les appellerons *hypercatégorisation* et *hyperdéplacement*. Ceux-ci exacerbent les dynamiques concrètes déjà évoquées et semblent surtout plus spécifiques des rassemblements de jeunes :

Faysal, un « grand » est isolé sur le rassemblement des « petits ». Son petit frère vient d'arriver et deux petites filles se moquent de lui : « Ton frère, il va avec les dealers ». Le petit interpelle son grand frère en disant qu'on « raconte des choses... ». Faysal, qui revend effectivement de la drogue, a entendu les filles et hoche la tête en marmonnant en guise de réponse : « Attends, tu verras... ». Ce n'est pourtant pas une menace, mais plutôt une tentative pour ne pas perdre l'amour de son frère et resituer sa place en termes d'injustice (hypercatégorisation d'un régime d'agapè, vers un régime de justice).

Alors que les voitures et fourgons de police tournent avec insistance, deux jeunes miment une bagarre devant quatre agents qui passent en vélomoteur. Les jeunes désamorcent la pression qu'ils subissent par la dérision, tout en supputant sur les délits et l'identité de la personne recherchée par les forces de l'ordre (hypercatégorisation d'un régime de violence en régime de justesse)

J'assiste à la mise hors jeu d'une éducatrice lors d'une discussion avec les jeunes :

« Tu m'as mal parlé. Si tu reviens sur le quartier, je ne vais pas te taper, je ne tape pas les femmes ; mais tu vas broncher, tu vas être bousculée. Appelle les flics. De toutes façons si tu viens sur le quartier, tu devras les appeler. Dans la cave on a dit qu'il ne fallait pas plus de un éduc » (hyperdéplacement d'un régime de justesse à un régime de violence).

Un jeune se plaint de la juge qui s'occupe de ses affaires judiciaires : « Pourquoi elle m'aime pas ? » (hyperdéplacement d'un régime de justice à un régime d'agapè).

Ces exemples montrent de manière plus claire encore la capacité du travail de catégorisation à rattraper des situations pourtant potentiellement conflictuelles, mais les deux derniers nous renseignent surtout sur les effets d'un hyperdéplacement. Dans ces deux cas, le passage de l'accord au désaccord est doublé d'une perte des appuis nécessaires à l'argumentation au profit de dimensions « irrationnelles » (Weber, 1992) d'agapè ou de violence, d'où la difficulté pour les interlocuteurs de resituer l'action en termes de justice ou, du moins, de pouvoir l'appréhender à l'aide de repères partageables.

Il reste enfin les basculements simples de l'*accord* au *désaccord* (et inversement), sans *catégorisation* ni *déplacement* :

Lors d'une polémique sur un vol dans le quartier, un des jeunes s'offusque : « Aussi, c'est de la provocation de laisser sa moto sans antivol, comme ça [devant nous] ».

Cet exemple d'un basculement d'un régime de justice à un régime de justesse affine le jugement précédent. Plus que le déplacement en lui-même,

c'est l'arrivée dans un régime d'accord (*agapè* ou *justesse*) qui semble brouiller l'appréhension partagée des situations. Autrement dit, nous formulons ici l'hypothèse que ce sont essentiellement les dynamiques d'accord qui sont explicatives des situations conflictuelles liées aux rassemblements de jeunes. Non pas un accord négocié au sens de compromis, mais un accord unilatéral, supposé plus que partagé avec ceux avec qui il est noué. Non pas un accord final ou suspensif, aboutissement révélateur d'un rapport de force, mais un processus d'accord dont l'efficacité, ici négative, tient justement à son mouvement.

Cette hypothèse peut-elle nous permettre de mieux comprendre le lien entre la vie quotidienne de ces rassemblements et les dynamiques d'émeutes, telles que nous les connaissons en France de manière récurrente ? Essayons d'avancer dans la réponse à cette question, avec les deux autres types de basculement entre *accord* et *désaccord*. On comprend aisément qu'il soit difficile de percevoir des basculements d'un régime de *violence* vers un régime d'*agapè*. En revanche, le basculement inverse d'un régime d'*agapè* vers un régime de *violence* est perceptible sur le terrain, quoique de manière ambiguë. Les émeutes démarrent quasi systématiquement, suite à un incident dramatique qui suscite l'indignation, mais cette émotion puise dans la singularité de l'événement et le quotidien de la violence socio-économique et policière. Cette double filiation explique que le basculement dans la violence de l'émeute ne se fait quasiment jamais de manière directe depuis un régime d'*agapè* (« c'était mon frère, mon cousin, mon quartier... »), mais passe le plus souvent par une phase expressive partageable (Boissonade, 2008) qui mobilise un régime de justice (évocation d'une justice partielle, de bavures non sanctionnées, d'une volonté de vengeance de la part des forces de l'ordre...). Cette violence repose sur trois mouvements successifs :

- 1) Un processus d'hypercatégorisation d'un régime d'*agapè* vers un régime de *justice* (passage de « c'était mon cousin » à l'évocation d'une justice partielle).
- 2) Un basculement dans l'accord en passant d'un régime de *justice* à un régime de *justesse* (passage de l'évocation d'une justice partielle à la supposition d'une indignation partagée par tous et donc à la croyance dans la légitimité de son ressentiment).
- 3) Une dynamique d'hyperdéplacement d'un régime de *justesse* vers un régime de *violence* (passage de la croyance dans la légitimité de son ressentiment à la violence et à l'émeute).

Le processus d'hypercatégorisation d'un régime d'*agapè* vers un régime de *justice*, transforme une situation d'indignation pure en objet de controverse. Le basculement dans l'accord en passant d'un régime de *justice* à un régime de *justesse* facilite le passage à l'action collective mais, en contrepartie, il limite l'appréhension de la controverse à ceux engagés dans l'action, au lieu de la rendre réellement légitime et appropriable par tous. La dynamique d'hyperdéplacement d'un régime de *justesse* vers un régime de *violence* exacerbe les effets produits précédemment, en tentant d'imposer un rapport de force idéalement décisif.

Au terme de ce parcours, sommes-nous en mesure de travailler des situations aussi diverses que l'échange, la négociation, le rapport de forces ou l'imposition ? À travers l'exemple des rassemblements de jeunes, nous avons vu, entre autres, qu'en lieu et place d'une description habituelle des émeutes

comme étant la traduction brutale d'une émotion, la décomposition en trois phases chronologiques de basculement d'un régime à l'autre, permet de mieux comprendre les limites quant à la capacité critique de ces émeutes et notre difficulté à en saisir les potentialités.

Lorsque nous évoquons les rassemblements de jeunes, l'accord se réduit en effet le plus souvent au pire à un entre-soi sclérosant et au mieux à un compromis suspensif. Ce faisant, nous négligeons deux aspects des accords qui traversent ces rassemblements. D'une part la dimension dynamique de ces accords et d'autre part leur caractère supposé plus que négocié. Une approche en termes de transactions sociales, insistant sur les causes du conflit ou sur les fins de l'accord, à travers les termes de *coopération conflictuelle* ou de *logique d'action*, souligne l'entre-soi et/ou le compromis. Une approche pragmatiste insiste en revanche, à travers les termes d'*engagement* et de *régime d'action*, sur la nature de ces accords et leur mouvement propre.

Autant d'appuis qui nous permettent de mieux comprendre les processus qui conduisent aux émeutes, leurs limites et leurs potentialités. La *critique* nécessite habituellement des appuis théoriques et argumentatifs, ainsi que l'élaboration d'un bien commun partagé. Autant d'exigences difficiles à réunir dans les situations de conflit qui traversent les rassemblements. Si, malgré la justesse de la souffrance, l'accord sur un bien commun n'est que supposé par les jeunes rassemblés et non partagé par tous comme légitime. Tout l'enjeu serait donc de favoriser les compétences situationnelles à même de permettre sinon la constitution d'un dispositif critique élaboré et une intersubjectivité pleine et entière, du moins un véritable « régime de disponibilité »¹¹ à même de rendre partageables les motifs de l'action collective pour lui donner une véritable portée *critique* singulière. Une critique *sociale* et *artiste*¹², mais peut-être aussi une critique porteuse d'une autre histoire et d'une autre expérience.

Jérôme BOISSONADE
5 bis rue Émile Chaîne
75018 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 79 09 11
jboisson@msh-paris.fr

Bibliographie

BATAILLE G. (1949). *La part maudite*. Paris : Minuit.

BLANC M. (2007). *Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société*, intervention au colloque AISLF – IMN, 13 décembre.

BLANC, MORMONT, RÉMY et STORRIE (1994). *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (2)*. Paris : L'Harmattan.

¹¹ Les régimes de disponibilité sont des « règles pragmatiques élaborées en cours d'action, inhérentes au "vocabulaire des motifs" (Mills, 1940) que se donnent les participants pour ajuster leurs engagements respectifs et qui sont tributaires de l'environnement commun de leurs activités » (Joseph, 1999 : 171).

¹² La critique sociale puise à deux sources d'indignation : l'égoïsme des intérêts particuliers et la misère. La critique artiste puise elle aussi à deux sources d'indignation : d'une part le désenchantement et l'inauthenticité et d'autre part l'oppression (Boltanski et Chiapello, 1999 : 84).

- BOISSONADE J. (2008). « Processus d'identification territorialisés. Des compétences situationnelles face aux épreuves », *L'Homme et la société*, n° 165-166, p. 85-102.
- BOLTANSKI L. (2005). « Contraintes et expériences de l'engendrement. Entretien avec Luc Boltanski », *Esprit*, n° 311, janvier, p. 86-93.
- BOLTANSKI L. (2004). *La condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*. Paris : Gallimard.
- BOLTANSKI L., CHIAPELLO E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L. (1991). *De la justification, les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- CALLON M. (1986). « Éléments pour une sociologie de la traduction ; la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, p. 169-207.
- CORCUFF P. (1995). *Les nouvelles sociologies*. Paris : Nathan.
- ENCLOS P. (1994). « Le procès de la notion de transaction », in M. Blanc, M. Mormont, J. Rémy (éds). *Vie quotidienne, transaction sociale et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*. Paris : L'Harmattan.
- GAUTHIER M. (2003). *La transaction sociale : un paradigme analytique et pragmatique*, Synthèse conférence de M. Blanc 11 nov. www.vrm.ca/documents/M_Blanc_11nov2003.pdf.
- GIBOUT C. (2007). *Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société*, Appel à communications AISLF – IMN, 13 décembre.
- GOFFMAN E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : La présentation de soi*. Paris : Minuit.
- JEANNEAUX P. (2006). *Les conflits d'usage dans les espaces périurbains et ruraux français. Une approche par l'analyse économique de la décision publique*. Thèse de doctorat. Dijon : Université de Bourgogne.
- JOSEPH I. (2007). *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*. Paris : Economica.
- JOSEPH I. (1999). « Activité située et régime de disponibilité », *Raisons Pratiques*, n° 10, p. 157-172.
- JOSEPH I. (2003), « La notion de public : Simmel, l'écologie urbaine et Goffman », in D. Céfaï et D. Pasquier (éds). *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*. Paris : PUF.
- LEDROUT R. (1977). *L'Espace en question ou le Nouveau monde urbain*. Paris : Anthropos.
- MILLS C.W. (1940). « Situated action and vocabularies of motive », *American Sociological Review*, p. 904-913.
- NACHI M. (2006). *Introduction à la sociologie pragmatique*. Paris : Armand Colin.
- RÉMY J. (2004). « Négociations et transaction sociale », entretien réalisé par B. Fusulier, *Négociations*, 2005/1, p. 81-95.
- RÉMY J., VOYÉ L., SERVAIS E. (1978). *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*. Bruxelles : Éditions Vie Ouvrière.
- SCHELLING T.C. (1970). *The Strategy of conflict*. Oxford. Oxford University Press.
- SCHMIDT C. (1993). « L'homo bellicus et la coordination économique », *Revue économique*, n° 3, mai, p. 529-550.
- SENNETT R. (1995). *Les tyrannies de l'intimité*. Paris : Seuil.
- SIMMEL G. (2007). *Les grandes villes et la vie de l'esprit*. Paris : L'Herne.
- SIMMEL G. (1995). *Le conflit*. Belval : Circé.
- THÉVENOT L. (1986). « Les investissements de forme », *Cahiers du CEE*, n° 29, p. 21-71.
- WEBER M. (1992). *Économie et société*. Paris : Plon.